

programmes des filieres de productions animales et halieutiques

N°	Intitulé du programme	Justification	Objectif du programme	Aire d'exécution
01	DETERMINATION DE L'ENVIRONNEMENT DES FILIERES DE PRODUCTIONS ANIMALES ET HALIEUTIQUES DANS LES REGIONS	<p>Depuis 2013, l'ANADER a initié la caractérisation de l'environnement des filières de production animale et halieutique. L'activité avait porté essentiellement sur l'identification des producteurs, dont l'enregistrement de données progresse de 19% par an, en moyenne.</p> <p>Il s'agit, à présent, d'intégrer les autres acteurs (commerçants, transformateurs, d'intrants, etc.) à la suite du programme, afin de parvenir à une appréciation globale mais détaillée de l'ensemble des chaînes de valeur.</p>	Caractériser les filières de productions animales et halieutiques dans chaque région	DR Sud, DR Sud-Ouest, DR Centre, DR Centre-Est, DR Centre-Ouest, DR Ouest, DR Nord
02	APPUI AU DEVELOPPEMENT DES ELEVAGES	<p>▪ Ruminants et porcins</p> <p>Les élevages de ruminants caractérisés par un système majoritairement traditionnel sont confrontés à plusieurs contraintes d'ordre technique et structurel. Certaines de ces contraintes peuvent être résolues à travers la maîtrise des techniques d'élevage par les éleveurs et l'assainissement de l'environnement organisationnel.</p> <p>Le cheptel porcin est caractérisé par deux (2) systèmes d'élevage : (i) le système traditionnel avec une race locale rustique, peu productive ne bénéficiant pas d'encadrement formel et (ii) le système moderne, dont les élevages essentiellement concentrés autour d'Abidjan et de quelques grandes villes, font l'objet d'encadrement par l'ANADER.</p> <p>Un volet du WAAPP/PPAO est consacré au système d'élevage moderne de production et de multiplication de géniteurs performants pour résoudre le problème de dégénérescence génétique et de mauvaise performance des races existantes. Par ailleurs, il demeure encore des problèmes sanitaires, alimentaires, d'encadrement technique et organisationnel de la filière auxquels il faut apporter des solutions.</p> <p>La filière avicole moderne est sans aucun doute la mieux structurée et la plus intégrée des filières de productions animales.</p> <p>A côté des acteurs de l'interprofession bénéficiant d'un encadrement intégré proposé par les industriels et les provendiers, les petits producteurs dont la connaissance des techniques d'élevage n'est pas toujours avérée bénéficient de l'encadrement de l'ANADER. Il conviendra donc de les identifier et de contribuer au renforcement de leurs capacités techniques.</p>	Contribuer à la maîtrise des techniques d'élevage par les éleveurs et à la promotion des élevages non conventionnels ou en développement	<p>Ruminants : DR Sud, DR Centre, DR Centre-Est, DR Centre-Ouest, DR Ouest, DR Nord</p> <p>Porcins : DR Sud, DR Sud-Ouest, DR Centre, DR Centre-Ouest, DR Ouest</p> <p>Volailles modernes : DR Sud, DR Centre, DR Centre-Est, DR Centre-Ouest, DR Ouest</p> <p>Volailles traditionnelles : DR Sud, DR Sud-Ouest, DR Centre, DR Centre-Est, DR Centre-Ouest, DR Nord</p>

N°	Intitulé du programme	Justification	Objectif du programme	Aire d'exécution
		<p>L'aviculture traditionnelle, de par son importance (près de 20 millions d'animaux cf. Revue du secteur avicole) et sa répartition assez homogène sur l'étendue du territoire, représente une importante source de protéines animales qu'il importe de valoriser par une amélioration de sa productivité.</p> <p>Les élevages non conventionnels (cuniculture, achatiniculture, apiculture, corturniculture) sont des sources de protéine et de revenus. Leur exploitation rationnelle permet de suppléer l'élevage d'espèces conventionnelles tout en évitant de mettre en péril les milieux naturels et leur biodiversité. Parallèlement à la pratique des élevages, conventionnels portés sur les bovins, les petits ruminants, les porcins et la volaille, pour lesquels l'Etat a consenti d'importants investissements tant financiers que matériels, ne, les élevages non conventionnels comme l'aulacodiculture et l'apiculture, ne bénéficient pas encore de soutien bien qu'ils connaissent un réel engouement auprès des populations, notamment chez les jeunes.</p> <p>Le développement de la pisciculture est entravé par certaines contraintes telles que : (I) la faiblesse de cadre institutionnel et règlement, (II) l'insuffisance du matériel de reproduction (alevins et œufs), (III) la non disponibilité de l'aliment à haute teneur protéino-énergétique, (IV) le manque de formation et d'information sur les techniques de production, (V) le manque de suivi technique par des vulgarisateurs expérimentés, (VI) la mauvaise organisation du secteur et le faible niveau d'organisation des producteurs. En attendant la mise en œuvre du plan stratégique de développement de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture en Côte d'Ivoire (MIRAH, 2014), l'ANADER apporte sa contribution au renforcement des capacités techniques et organisationnelles des pisciculteurs avec l'Association Nationale des Aquaculteurs de Côte d'Ivoire, (ANAQUACI) ;</p>		<p>Elevages Non conventionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Aulacode : DR Centre ✓ Apicole : DR Nord et Centre <p>Autres : DR Sud</p> <p>Pisciculture : DR Sud, DR Centre-Est, DR Centre-Ouest</p>
03	ACCOMPAGNEMENT DU CONSEIL AGRICOLE DESTINE AUX PRODUCTEURS DE VOLAILLES MODERNES (CHAIR ET PONTE) AVEC LE PARTENAIRE APA-CI	<p>En vue de rendre l'appui aux petits producteurs plus performant, l'ANADER a signé un accord avec la Société AGRO-POLE AFRIQUE (APA-CI), entreprise marocaine de droit ivoirien, spécialisée dans la production et la distribution d'intrants vétérinaires et d'aliment. Le plan d'affaires élaboré pour la mise en œuvre effective de ce partenariat prévoit qu'au moins 70% des élevages suivis aient un niveau de rentabilité efficient au bout de trois ans. Cet objectif sera réalisé en leur assurant, en plus du conseil, la disponibilité des aliments et des produits vétérinaires.</p>	<p>Contribuer à l'amélioration de la rentabilité des élevages de volailles modernes (Chair et Ponte)</p>	<p>DR Sud et DR Centre-Est</p>
04	TESTS D'UTILISATION DU KIT «ALIMENTS-PRODUITS VETERINAIRES MAROCAINS»	<p>La concrétisation de l'accord ANADER/APA-CI nécessite de disposer d'informations précises sur les produits afin d'orienter le conseil aux aviculteurs.</p>	<p>Identifier les produits à même d'induire une meilleure productivité</p>	<p>DR Sud : Abidjan ; DR Centre-Est : Agnibilékrou</p>

N°	Intitulé du programme	Justification	Objectif du programme	Aire d'exécution
	DANS LES ELEVAGES DE POULETS DE CHAIR	Aussi, la mise en œuvre du plan d'affaires ANADER/APA-CI devra être précédé de tests de démonstration des aliments de volaille et des produits vétérinaires destinés à des élevages de poulets de chair, dans le but d'apprécier la qualité des produits.	des élevages de poulets de chair	

PROGRAMMES D'APPUI AUX OPA

N°	Intitulé du programme	Justification	Objectif du programme	Aire d'exécution
01	APPUI AUX SOCIETES COOPERATIVES DANS LE CADRE DU PROGRAMME 2QC	Selon son article 4, l'une des actions principales de l'avenant est le « renforcement des capacités techniques des coopératives ».	Renforcer les capacités organisationnelles et de gestion des sociétés coopératives de la filière Café-Cacao	DR Centre-est, DR Centre, DR Sud, DR Sud-ouest, DR Ouest et DR Centre-ouest
02	PROGRAMME « TRANSPARENCE CACAO » - PROJET DE PROFESSIONNALISATION DES ORGANISATIONS DES PRODUCTEURS DE CACAO	Dans le cadre des initiatives de la Plateforme de Partenariat Public-Privé de la filière Café-Cacao, le Conseil du Café-Cacao et la société CEMOI COTE D'IVOIRE opérant dans l'achat, la transformation et l'exportation du cacao ont signé le 8 avril 2016, un Protocole d'Accord pour le cofinancement et la mise en œuvre du volet « Professionnalisation des producteurs et de leurs organisations » du Programme Transparence Cacao initié par CEMOI.	Développer un environnement financier, technique et social à même de contribuer à l'émergence d'entrepreneurs et d'entreprises rurales capables de mettre sur le marché un cacao de qualité, respectueux de l'environnement écologique	DR Sud
03	APPUI A LA STRUCTURATION ET A L'EMERGENCE DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES AGRICOLES DE LA FILIERE ANACARDE	La réforme de la filière anacarde a été adoptée par le Gouvernement le 22 mars 2013 en vue d'améliorer la performance de ce secteur et sa rentabilité à tous les acteurs de la chaîne de valeur. La commercialisation de la production présente des faiblesses et peu d'organisations de producteurs de la filière connaissent un fonctionnement satisfaisant.	Faire des coopératives du secteur de la noix de cajou, des entreprises bien gérées et économiquement viables	DR Nord, DR Centre, DR Centre-est, DR Ouest
04	APPUI A L'ORGANISATION DES PLATEFORMES DE COMMERCIALISATION DE LA FILIERE MARAICHER, IGNAME, BANANE PLANTAIN ET MANIOC	le gouvernement, soucieux d'assurer une sécurité alimentaire à sa population a pris la décision de mener les activités visant à rendre disponible les produits alimentaires comme le riz, le manioc, l'igname, la banane plantain et les maraichers. Les productions obtenues doivent faire l'objet d'une commercialisation dans les meilleurs délais de leur caractère périssable. Les plateformes de commercialisation permettront de faire face à cette problématique de post-production.	Améliorer la coordination et la synergie des activités des divers acteurs de la chaîne de valeur pour chaque filière.	DR Centre-est, DR Centre, DR Sud, DR Sud-ouest, DR Ouest et DR Centre-Ouest, Nord